

Des dizaines et des dizaines d'écoles de quartiers et de villages sont menacées de fermeture en raison des phénomènes de dépeuplement et de dénatalité. Le cas le plus aigu est celui de la Vallée de la Matapédia, en Gaspésie, où on prévoit un fléchissement démographique de plus de 54 pour cent en 15 ans. Roger Bellefeuille s'est rendu sur place.

par Roger Bellefeuille

Saint-Moïse, Saint-Damase, Saint-Cléophas, Saint-Vianney, Sainte-Marguerite, Saint-Alexandre, Sainte-Irène, Lac Humqui, Albertville... litanie qui prend de plus en plus le ton d'un véritable récitateur précurseur d'agonies.

Autant de villages et de paroisses de la pittoresque Vallée de la Matapédia, en Gaspésie, stigmatisés et anémiés par une persistante dépopulation.

Petit coin de province qui s'accroche pourtant à la

Dépeuplement inexorable

La Vallée de la Matapédia, avec son chapelet de 18 municipalités et paroisses, se dépeuple inexorablement. C'est elle qui dans la région administrative numéro 1 (Gaspésie-Bas-Saint-Laurent) est la plus atteinte. Les projections démographiques sont sombres.

Comptant une population globale de 124,785 en 1971, celle-ci était rendue à 20,214 en 1976, pour chuter à 16,645 en 1981.

En 1986, elle ne serait plus que de 13,823, soit un fléchissement démographique de plus de 54 pour cent en 15 ans.

Ces données, préparées par la direction générale de la planification du ministère de l'Éducation ne s'attardent que sur la dimension quantitative du phénomène, sans en expliquer les causes.

Toutefois, selon M. Michel Amyot, du MEQ, la dénatalité n'est pas principalement en cause. Pour l'ensemble de cette région, et d'une façon plus marquée pour la Vallée, un solde migratoire négatif en est la principale cause.

Toutes les commissions scolaires de la région — Baie des Chaleurs, Bas Saint-Laurent, des Îles, Vallée de la Matapédia, des Monts et de la Péninsule — connaîtront une baisse de leur population d'ici 1986.

Au niveau des groupes d'âge, la population des 6 à 11 ans diminuera d'environ 50 pour cent pour l'ensemble du territoire, cependant que pour la Vallée, la baisse pourrait atteindre 75 pour cent.

Chute encore plus marquée pour la catégorie des 12-16 ans qui connaîtra une baisse de 77 pour cent dans la Vallée.

Nul étonnement dans ces circonstances que des écoles de villages prévues pour accueillir des centaines allant jusqu'à 300 élèves, comme à Saint-Moïse, n'en comptent plus aujourd'hui qu'une cinquantaine.

Une école fermée, c'est comme un beau navire naufragé. Elle n'appelle plus les élèves, elle sonne le glas.

vie et qui pourrait, pour cette raison, devenir le foyer d'une lutte farouche pour la réouverture des écoles de paroisses déjà fermées et pour le maintien de celles qui, devenues hors normes, pourraient aussi mourir à petit feu.

Les récentes propositions du ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, pour le maintien des dernières écoles de village, axées avant tout sur une prise en charge communautaire, s'y heurtent déjà à un "non" articulé de la part d'un comité de citoyens.

Ce Comité anti-fermeture d'écoles (CAFE) est présidé par un éleveur de moutons du nom d'Irénée Madorre, personnage au verbe coloré et généreux... père de huit enfants, dont l'action est qualifiée de "fantoche" par le président de la Commission scolaire de la Vallée de la Matapédia.

Ce président, M. Alfred Belzile, ancien député fédéral du comté de Matane-Matapédia, qui se targue en pleine séance de son conseil d'avoir participé à la revanche des berceaux avec une progéniture de 14 enfants vivants. Dans sa bouche, le CAFE devient "ce gang-là".

Enfin, un directeur général de la même commission scolaire, M. Roger Tremblay, un administrateur "bluffeur", pour qui la fermeture ou le maintien des écoles est d'abord et avant tout une question de cents et de piastres.

Un affrontement

Le Comité anti-fermeture d'écoles, excoissance ponctuelle de l'Opération-Dignité 1 qui, elle, bat le tambour pour la survie des villages agro-forestiers de l'arrière-pays, prend pour acquis que la fermeture d'une école est le premier pas vers la fermeture d'une paroisse éloignée.

L'an dernier, deux écoles de la Vallée ont connu cette réalité: Saint-Alexandre et Saint-Léonard.

Sept autres paroisses sont maintenant directement visées si la nouvelle politique du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour le maintien de la dernière école primaire d'un village est inapplicable.

Celle-ci touche des écoles où le taux d'occupation est inférieur à 40 pour cent à sa capacité d'accueil. Sept écoles primaires de la Vallée sont dans ce cas.

Ecoles	Capacité	Nombre d'élèves	% d'utilisation
Lac Humqui	240	71	30
Saint-Moïse	300	63	21
Saint-Damase	180	58	32
Saint-Cléophas	120	49	41
Saint-Vianney	240	71	30
Albertville	240	63	26
Sainte-Marguerite	150	46	31

Il appartient à une commission scolaire de fermer ou de garder ouverte une telle école, mais non impunément. Leur budget d'opération étant principalement fondée sur le nombre d'élèves, il peut s'ensuivre des dépenses non admissibles... et d'éventuelles hausses de taxes. Solution politiquement casse-cou.

Vendre ou louer

Le MEQ propose aux commissions scolaires de se défaire plutôt de ces bâtisses en les vendant ou en les louant à des organismes locaux juridiquement constitués, quitte à louer l'espace nécessaire à des fins scolaires.

Or, le Comité anti-fermeture d'écoles a déjà fait connaître son opposition à cette politique, en faisant valoir, entre autres motifs, que:

L'utilisation mixte ou par plusieurs organismes d'une école est irréaliste dans plusieurs petites paroisses ou les organismes communautaires en place — Club de l'Age d'or, AFEAS, services municipaux et de loisirs n'ont pas les moyens financiers pour assumer un tel fardeau;

— les populations locales se sont déjà saignées à blanc, contribuant pour des installations olympiques qu'elles n'ont jamais visitées; la prise en charge de l'école constituerait ainsi une double taxe scolaire;

— le MEQ contribue au maintien d'écoles privées ailleurs: qu'il fasse donc un effort financier supplémentaire pour la survie des écoles primaires publiques des villages.

Le comité est bien déterminé à résister farouchement. De l'aveu du président Madorre, il pourrait ne pas y avoir de rentrée scolaire en septembre prochain, là où les écoles fermées n'ont pas été rouvertes et là où des écoles seront fermées.

Autre moyen de pression envisagé: placer en fidéicommis le montant des taxes normalement versées à la commission scolaire.

Car pour M. Madorre, "si on manque le bateau avec cette cause, c'est la fin de l'Opération-Dignité".

Du bluff

A la Commission scolaire de la Vallée de la Matapédia, il n'est aucunement question de fermer d'autres écoles cette année.

Le directeur général, M. Roger Tremblay, admet qu'il a lui-même informé le ministère de l'Éducation que la fermeture des sept écoles en cause était bel et bien prévue pour septembre prochain en raison d'un budget insuffisant. Il confesse cependant qu'il ne s'agissait que d'un "bluff". Faire peur en quelque sorte au MEQ pour l'inciter à donner plus d'argent

sous formes de subventions supplémentaires. L'astuce n'a pas porté fruits.

"Le ministre a, au contraire, annoncé une politique de rien" de commenter M. Tremblay

Son président, M. Belzile, n'est guère plus enthousiaste envers l'énoncé du ministre Morin.

S'il reconnaît que la fermeture d'une école de village est une mesure qui "fait mal" sur les plans humanitaire, social et paroissial, la promotion de la qualité de l'enseignement incite cependant à la dénoncer.

A son avis et s'appuyant en cela sur le constat de pédagogues, l'école primaire à divisions multiples prépare des "handicapés pédagogiques" pour le secondaire.

Néanmoins, le président de la commission scolaire de la Vallée de la Matapédia se dit prêt à faire un essai loyal de la politique du ministre Morin.

"Si dans deux ou trois ans la population croît que l'on est en train de bâtir des ignorants, conclut-il, elle nous le fera alors savoir..."

M. Tremblay, pour sa part, croit qu'il n'y aurait pas de problème de fermeture d'écoles, si le financement était basé non pas sur le per capita, mais sur la superficie des écoles.

Mais, cela coûterait des millions de plus...

En attendant, la troupe "l'École en rang" poursuit sa tournée de sensibilisation des villages et paroisses de la Vallée avec sa pièce "Silence! on ferme..."



L'école de St-Vianney a une capacité de 240 enfants. Elle n'en reçoit plus que 71.

Si vous aimez l'autobus

"L'enfant de Sainte-Irène qui commence à la maternelle cette année aura la chance de se promener (en autobus scolaire) pendant sept ans, matin et soir, pendant environ 180 jours par année; il aura donc parcouru (à raison de 14 milles par jour minimum — Amqui-Sainte-Irène): 17,640 milles. A 30 milles à l'heure, il aura passé 588 heures en autobus, soit plus de 100 jours de classe, ce qui équivaut à plus de la moitié d'une année scolaire. Il est pas au bout de ses peines puisqu'il devra reprendre le même chemin pour tout le cours secondaire".

Dossier présenté au ministère de l'Éducation, en février 1977, par le Comité Anti-fermeture des écoles — Opération-Dignité 1

L'Église en Amérique latine

Finis les sermons...

La traditionnelle alliance entre le pouvoir militaire et l'Église catholique en Amérique latine est rompue. Après avoir séjourné un mois au Brésil, au Paraguay et en Colombie, notre journaliste décrit l'énergique engagement social de l'Église.

Par Micheline Drouin

"On ne peut pas dissocier le spirituel du temporel" explique un prêtre de Colombie.

Bénigne en soi, cette vérité constitue une vraie bombe en Amérique latine.

En clair, cela signifie que la ritournelle: "Patiencez, souffrez, le ciel sera votre récompense" est passée de mode et qu'on entend faire appliquer ici-bas les principes de justice et de partage contenus dans l'Évangile.

En Argentine et au Brésil, ce message a coûté la vie à 12 prêtres en quelques mois. Au Paraguay, il a engendré une véritable persécution et causé des tensions explosives au Chili, en Équateur, en Bolivie, en Colombie et au Pérou.

Il faut peut-être avoir vu le regard de ceux qui vivent et meurent comme des animaux pour comprendre l'engagement social des prêtres en Amérique latine.

Brésil

Au Brésil, quelque 50.000 petites communautés de base ont été mises sur pied. L'instrument d'action est toujours l'Évangile, mais on tente de montrer aux paysans et aux Indiens comment les concepts de justice et d'égalité peuvent s'appliquer à eux.

"Ce sont de vrais petits laboratoires de démocratie" dit un prêtre.

Dans certains cas, on aide les pauvres à partir de petits projets de développement. Dans d'autres, on enseigne aux paysans et aux Indiens, comment fonctionne le systé-

me d'acquisition de terres, et leurs droits face à la loi.

Dans un pays où les richesses sont concentrées dans les mains d'une infime fraction de la population, ces noyaux de base sont autant de "mines" plantées dans les terrains des possédants.

Les militaires, conscients du poids social de l'Église dans ce pays qui est le plus grand pays catholique de la planète, répliquent par la répression.

Ils voient toutefois leur marge de manoeuvre se resserrer. Ils n'ont plus affaire à une poignée de radicaux qu'il était facile de qualifier de "subversifs, de communistes". Ils font face à la majorité des évêques qui se sont solidarisés en février dernier, autour d'une importante déclaration justifiant la répression et les injustices commises par le gouvernement.

Paraguay

Au Paraguay, l'Église et l'État croisent également le fer. Les communautés de base, axées sur la discussion de l'Évangile, ont été détruites, et ceux qui y avaient participé activement ont été arrêtés, torturés ou expulsés.

"Dans les circonstances actuelles, on peut dire sans craindre de se tromper que l'Église est en butte à une véritable persécution", ont déclaré les évêques du Paraguay, réunis en assemblée plénière le 1er juin 1976.

Mais dans ce pays soumis à une farouche dictature, l'Église est le seul pouvoir qui puisse soutenir le

regard du président Stroessner, sans baisser les yeux.

L'influence de l'Église est toujours capitale, au sein de la population, et le gouvernement est forcé d'en tenir compte.

Malgré l'arrestation et l'emprisonnement de centaines de ses ouailles, l'Église édite un hebdomadaire "Sendero" qui est le seul organe d'information qui ait publié des données sur les prisonniers politiques torturés et détenus sans procès.

C'est également un comité Inter-Églises qui a mis sur pied l'an dernier, un mouvement d'aide aux détenus. Grâce aux efforts de ce comité, des secours ont pu être apportés aux 225 détenus de la prison d'Etat Emboscada.

La Colombie

En Colombie, la situation diffère puisque l'Église officielle est la plus conservatrice d'Amérique latine. Elle est aussi la seule qui ait gardé de grandes propriétés et semble appuyer l'oligarchie en Place.

Mais il ne faut pas oublier que c'est aussi le pays de Camilo Torres, une des plus grandes figures révolutionnaires d'Amérique latine. Camilo Torres est mort à 36 ans, en 1966, dans un affrontement avec une patrouille militaire, après avoir choisi la voie des armes pour libérer le peuple de la misère.

Onze ans après sa mort, l'Église officielle est toujours aussi empêchée dans ses positions de conservatisme, mais nombreux sont les prêtres qui se dissocient de cette attitude rigide.

Ceux-là n'acceptent pas que 65 pour cent des terres appartiennent à 3 pour cent de la population, que les paysans et les Indiens se rési-

gnent à la misère. Ils sont déterminés à faire prendre conscience aux pauvres de leurs droits à créer une attitude critique.

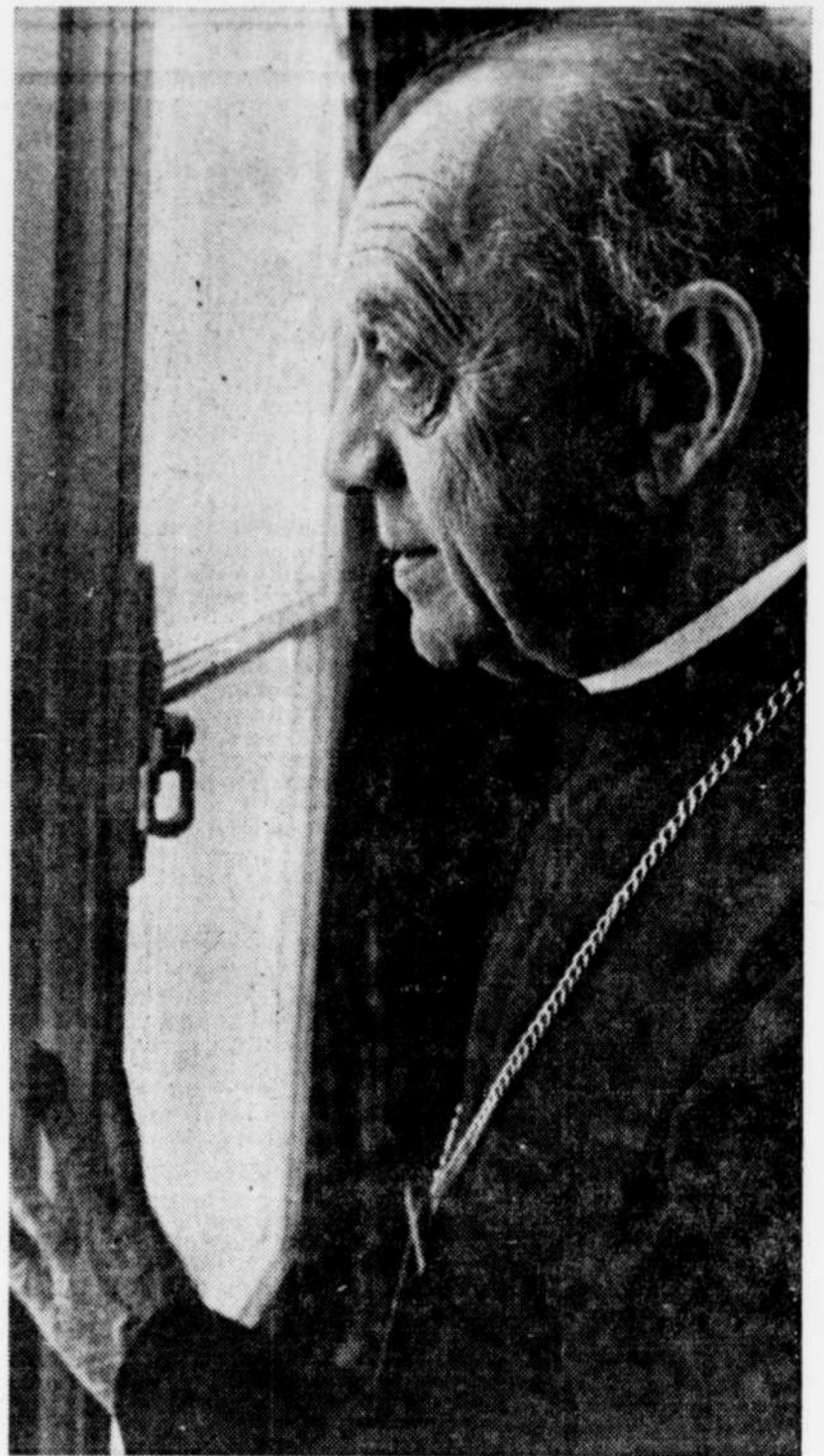
Leur action est concrète. Ainsi, les jésuites, qui ont formé le Centre d'investigation et d'action populaire (CINEP) ont aidé à mettre sur pied dix petites entreprises communautaires. Celle que j'ai visitée est très particulière. Elle rassemble des ouvriers qui ont été congédiés d'une importante manufacture de chemises, pour activités syndicales. Ensemble, ils ont formé une entreprise de fabrication de vestons de cuir. L'entreprise autogérée est assez florissante pour envisager d'exporter sa marchandise l'an prochain.

Les tensions sont vives entre la nouvelle et la vieille garde. Ainsi, le 21 novembre dernier, 65 évêques colombiens ont lutté dans un document de 73 pages les "chrétiens-marxistes".

Ils reprénaient ainsi, en chœur, les accusations portées par la plupart des régimes militaires d'Amérique latine, contre le clergé engagé dans une action concrète auprès des pauvres.

"Les autorités et surtout les privilégiés s'alarment dès qu'il surgit la protestation. Ils appellent les rebelles "éléments subversifs, agitateurs, communistes, criminels dangereux. En ces temps de répression, on met tout le monde dans le même sac, et quiconque n'est pas communiste est pour le moins un naïf qui ouvre la voie au communisme", mentionnait le document publié par les évêques paraguayens en juin dernier.

Au Brésil, c'est la même rengaine. Le plus célèbre de ces "communistes" aux yeux du gouvernement, Dom Helder Canara, archevêque de



Dom Helder Canara, un "communiste" aux yeux du gouvernement.



Au Brésil, des pauvres trouvent refuge sous le porche de l'église.

Recife, m'a raconté le fait suivant.

"Au temps où les militaires venaient encore me voir, j'ai demandé à l'un d'entre eux: "M. le général, vous dites que je suis communiste, expliquez-moi donc pourquoi?" C'est simple lui répondit le général, vous ouvrez les yeux des gens, vous leur faites prendre conscience de leurs droits, alors que les structures de base de notre société n'ont pas encore changé. Seuls les communistes peuvent profiter d'une situation comme celle-là."

Dans ce continent latino-américain qui regroupe le tiers des catholiques de la planète et où les 800 évêques sont les seuls au monde à s'être regroupés au niveau continental, les militaires n'osent pas combattre directement l'Église; ils préfèrent utiliser le prétexte du combat contre "l'infiltration marxiste".

La naissance des conflits remonte au milieu des années 1960, alors que l'Église latino-américaine, imprégnée de l'esprit du concile Vatican II, prône le retour à la pauvreté. Puis survient "Medellin", en 1968. Quelques 600 évêques du sous-continent signent un document affirmant trois principes: 1— Il existe un colonialisme interne. 2— Les injustices du continent ne sont pas occasionnelles. Les

structures écrasent plus des 2/3 de la population. 3— Il y a besoin et urgence d'une éducation libératrice.

"Mais il y a une chose que Medellin n'a pas dite, souligne un prêtre colombien modéré, au cours d'une réunion à Bogota, visant à faire le point sur le rôle de l'Église en Amérique latine. On a établi qu'il y avait un lien entre la foi et l'engagement social, mais on n'a pas défini le chemin à suivre pour libérer les pauvres. Depuis Medellin, on ne s'entend pas sur le type d'engagement à prendre."

Et c'est une véritable bombe de discord. Toutefois, une chose est certaine, ajoute le même prêtre bien informé en raison de ses constants voyages dans tout le continent, "il ne reste aucun espoir que les régimes politiques en Amérique latine appuient l'Église".

L'alliance n'était possible qu'au temps où l'Église endormait son peuple avec des promesses de récompense, dans l'au-delà. Maintenant qu'elle parle de justice et de bonheur ici-bas, elle devient par trop menaçante.

Un nouveau "Medellin" se prépare en 1978, alors que l'épiscopat latino-américain se réunira à nouveau. Les débats risquent d'être fort intéressants.

L'étape décisive approche

L'étape décisive approche pour le grand débat linguistique qui a cours au Parlement de Québec depuis deux mois déjà.

Quelque part au cours de la semaine prochaine, s'estimant "suffisamment informé", comme c'est pleinement son droit, le gouvernement proposera de mettre un terme aux audiences publiques. Ce qui soulèvera tout un tollé de la part de l'Opposition, et une autre crise de procédure semblable à celle qui a marqué le début du débat public.

Mais, en près de cinq semaines et une vingtaine de jours de séances, les députés auront entendu et discuté près d'une soixantaine de mémoires, ce qui semble amplement suffisant pour les amener à prendre le pouls de l'opinion publique. Il est vrai que plus de 250 personnes et organismes ont demandé à défiler devant les honorables députés mais, à moins de vouloir éterniser les choses au-delà de toute limite raisonnable, le temps est venu de tirer la ligne.

Car les tenants de toutes les tendances ont eu l'occasion de s'exprimer, allant des extrémistes de tous poils aux farfelus sympathiques, en passant par les partisans du bilinguisme à outrance jusqu'aux missionnaires de l'unilinguisme le plus intransigeant. Le compte est complet!

Sauf peut-être pour les ordres



gilles lesage

Si l'on peut dégager des tendances, la majorité des francophones approuve les principes et les modalités du projet du Dr Camille Laurin, tandis que les anglophones sont en train, après trois ans, de "digérer" la loi 22, et que les autres groupes ethniques font la va-et-vient.

Quant aux débats, à l'exception des ratés de démarrage et de brèves incartades, ils se sont déroulés de façon sereine et courtoise, en bonne partie grâce à la bonhomie du président, M. Jean-Guy Cardinal, et à la sérénité proverbiale du ministre d'Etat au développement culturel. Du côté des députés ministé-

riels, rien d'exceptionnel à signaler, sauf des contributions sporadiques, notamment celles du député de Deux-Montagnes, M. Pierre de Bellefeuille. Chez les libéraux, c'est la tendance modérée qui l'emporte pour l'instant, avec la participation active de Mme Thérèse Lavoie-Roux et de M. Fernand Lalonde. Quant à l'Union nationale, elle se laisse balloter entre les "poèmes" de M. Michel Le Moignan, député de Gaspé, et les coups de griffe de M. William Shaw, député de Pointe-Claire.

De toute évidence, le gouvernement forme un bloc solide avec le Dr Laurin, (si ce n'est des "tiraillements" du premier ministre quant à certains aspects coercitifs) tandis que l'Opposition, prenant garde de brûler ses munitions, joue un rôle inconfortable: elle veut bien s'opposer, mais sans aller à contre-courant de l'opinion majoritaire, favorable à la charte.

Mais l'échéance approche, et tant les libéraux que l'UN devront afficher leurs couleurs. Les premiers devront choisir entre les vues de Mme Lavoie-Roux et celles de M. John Ciaccia et George Sprinague, tandis que le parti fondé par Maurice Duplessis devra faire entendre raison à son représentant du West-Island.

La présentation et l'étude des

mémoires n'ont pas suscité de vives surprises, non pas que ces documents aient été insignifiants, mais parce que les positions de la plupart des intervenants étaient fort bien connues. Qu'il s'agisse du Montreal Board of Trade ou du Mouvement Québec Français, de la Chambre de Commerce ou de la CEQ, les députés qui suivent le moins le départ à quoi s'en tenir.

Dans cette perspective, l'apport le plus intéressant est venu de l'extérieur, de quatre organismes qui ne se sont pas présentés devant les députés, à ce jour.

J'ai déjà signalé la contribution importante du Conseil supérieur de l'éducation et de la Commission des droits de la personne, quant au délicat problème de la langue d'enseignement, et quant au respect intégral des droits fondamentaux.

Je veux aujourd'hui relever brièvement les avis tout récents de la mission d'étude sur le fonctionnement linguistique des sièges sociaux d'entreprises multinationales, et de l'Assemblée des évêques du Québec.

La mission, qui a séjourné dans cinq pays d'Europe, recommande au gouvernement de s'inspirer d'une "philosophie incitative" plutôt que de recourir à des méthodes coercitives pour influencer le comportement linguistique des sièges

sociaux situés au Québec. Le groupe de 11 personnes, dont sept hommes d'affaires, quatre membres de la Régie de la langue française, et le directeur des HEC de Montréal, note d'une part le "pragmatisme" des multinationales, d'autre part que "l'anglais devient l'espéranto de l'activité économique internationale".

La mission gouvernementale formule des conclusions, dont la première porte que "le fonctionnement harmonieux d'un siège social aux dimensions internationales est lié à une attitude d'ouverture vis-à-vis de l'utilisation de différentes langues".

Le Dr Laurin a déjà prévu des règles particulières pour les sièges sociaux. Les recommandations qui lui arrivent à point nommé lui permettront de raffiner ses amendements.

Le ministre aura, par ailleurs, de bonnes raisons de se réjouir de l'appui des évêques du Québec, qui disent: "Il était devenu largement évident qu'il fallait rétablir la justice en faveur de cette majorité (francophone) qui, à cause de diverses circonstances historiques, ne recevait pas ce qui lui revenait de droit." Tout en étant d'accord sur les valeurs de fond que le projet de loi numéro 1 entend promouvoir et assurer, l'épiscopat québécois ma-

nifeste des réserves, notamment sur les points suivants: la définition du mot "Québécois", le respect des minorités et des communautés ethniques, la langue d'enseignement, le rapport entre les deux chartes (langue et droits de la personne), et les moyens d'exécution de la loi.

De chacun de ces quatre groupes, dont les membres sont loin d'être "inféodés" à l'establishment anglophone (pour reprendre un mot malheureux que M. Laurin doit regretter), le gouvernement a reçu des avis qui lui permettront de bonifier le projet de loi, de le rendre acceptable non seulement en principe, mais dans ses modalités.

M. Laurin a déjà annoncé divers "assouplissements", notamment quant aux pouvoirs de l'Office de la langue française. Il devrait y en avoir d'autres, pour éliminer les aspects du projet inutilement coercitifs et contraignants, et pour permettre au premier ministre de se défaire de ses "tiraillements" avant les vacances, qui ne viendront certes pas avant un bon mois encore.

Entretemps, les débats seront vifs houleux même. Et c'est dans une atmosphère de tension et de fatigue que l'Assemblée nationale débattrait l'avenir linguistique du Québec.

Pour cette étape décisive, faut-il donner sa langue au chat?

Confédération

Bonenfant: tout arrive trop tard

par Réjean Lacombe

Si la Confédération canadienne n'existait pas, M. Jean-Charles Bonenfant, professeur à la faculté de droit à l'université Laval, s'ennuierait probablement comme un enfant les jours de pluie. Il est l'un des rares Canadiens français, pour ne pas dire le seul, qui ait autant inventorié scrupuleusement, étudié et surtout écrit sur l'histoire de la Confédération.

Certes, M. Bonenfant est fédéraliste. Mais aussi paradoxal que cela puisse paraître, sa théorie fédéraliste n'est pas nécessairement en opposition avec l'idée de l'indépendance du Québec.

Au cours d'un entretien avec LE SOLEIL, cette semaine, il a été relativement facile de découvrir que le professeur Bonenfant est devenu un fédéraliste tiraillé entre les deux options fondamentales qui s'offrent maintenant à tous les Québécois. Faisant preuve d'une grande prudence, il a préféré ne pas aborder les divergences de vue qui se manifestent depuis le 15 novembre autour du statut du Québec.

Mais cette recherche d'un nouveau modus vivendi canadien, de laquelle il préfère se tenir à l'écart pour le moment, attendant sans aucun doute que les passions se décanter quelque peu, ne l'empêche pas d'aborder avec une évidente rigueur intellectuelle l'histoire de la Confédération.

Le verbe haut et juste, il se permet au passage de corriger certaines expressions des "Pères de la Confédération". "Il aurait été préférable de dire les "propositions" de Québec et non les "résolutions", lance-t-il sur un ton professoral. Et il parle, et il parle pendant que ses mains dessinent d'interminables arabesques comme pour mieux appuyer ses assertions.

Parfois gouailleur, il alimente

aisément l'aridité chronologique des événements confédératifs d'une pointe d'humour. "Un de mes anciens professeurs disait que la Confédération est le produit des chemins de fer. Il était un peu tape-à-l'oeil le bonhomme. J'ai l'habitude de dire à mes étudiants, étant donné que les chemins de fer fonctionnent mal, que c'est peut-être pour cela que ça va mal au Canada", ironise-t-il avant de reprendre le fil de l'histoire où les dates s'enchaînent aux faits vernaculaires en un interminable chapelet de scénarios.

D'hier à aujourd'hui

Dans une sorte de mise en garde, comme pour mieux replacer les événements dans leur contexte historique, le professeur Bonenfant précise au départ que "ce qui se passe aujourd'hui ne nous autorise pas à porter un jugement sévère sur ce qui s'est passé il y a 110 ans".

"La plupart de nos difficultés, dit-il, sont nées non pas de la Confédération elle-même mais du fait qu'elle est restée trop statique. Si le fédéralisme fonctionne mal à l'heure actuelle, c'est précisément parce que l'on a pratiquement pas modifié la constitution".

Lui qui a passé 30 ans de sa vie à la bibliothèque de l'Assemblée nationale et qui, naguère, donnait 30 heures de cours à l'Institut d'histoire en plus d'avoir écrit 625 articles sur la Confédération, n'accepte guère le fait qu'actuellement il existe, au Québec, une "méconnaissance extraordinaire de l'histoire". "Je trouve, dit-il, que c'est assez grave..."

Toutefois, ces quelques reproches sont amoindris quand il explique que les jeunes Canadiens anglais connaissent mieux la constitution que les jeunes Canadiens français. Il indiquera qu'il existe une raison à ce fait. "Que voulez-vous, précise-t-il, la constitution cana-



"L'indépendance doit venir comme un fruit mûr..."

dienne est un texte anglais et nous, notre période glorieuse, ce n'est pas la période anglaise. D'autant plus que le texte français n'est même pas officiel et même s'il était officiel, c'est un texte d'une grande monotonie, un texte terne. Il n'y a rien de grisant pour nous autres".

Du même souffle, comme pour mieux étoffer ses opinions, il ajoutera: "Moi, comme Québécois, je ne suis pas indépendantiste, je pense que je suis un bon Québécois) une chanson de Vigneault ou de Raymond Lévesque va m'émouvoir plus que le texte de la constitution. C'est tout à fait normal".

Comme un fruit mûr

Si cette relation entre le passé et le présent captive le professeur Bonenfant, il n'en reste pas moins qu'il ne se ferme pas pour autant les yeux sur la situation présente. "Qu'est-ce que c'est le problème du Québec à l'heure actuelle? C'est à Montréal, ce n'est pas nous autres à Québec".

Il note ainsi que l'on a enregistré de grands progrès à Québec et dans la région. "Quand j'étais jeune, dit-il, au ministère des Finances à Québec, c'était l'anglais qui prédominait. Au Château Fron-

tenac, on ne se faisait pas comprendre. Mais à Montréal... Si j'étais Montréalais, je serais peut-être indépendantiste".

Même s'il se définit en premier lieu comme étant un fédéraliste, M. Bonenfant ne s'oppose pas pour autant à l'indépendance du Québec. "Mais, avoue-t-il, j'aurais aimé que cela tombe comme un fruit mûr. Je ne crois pas que l'on ait l'indépendance. Ce sera plutôt un néofédéralisme. En d'autres termes, l'indépendance comme résultat et non pas l'indépendance comme moyen".

Rapidement, il se rend à l'évidence qu'il ne devait pas être question de ces nouvelles relations entre le Québec et le Canada. "Je m'étais promis de ne pas parler de cela..." dira-t-il avant de revenir rapidement aux événements passés.

Un peuple paresseux

Evidemment, au cours de ces 110 dernières années, certaines erreurs constitutionnelles ont été commises. Au passage, le professeur Bonenfant en relève une de taille: les amendements à la constitution.

"On a été, dit-il, un peuple de paresseux au point de vue constitutionnel. Parce que l'on a très peu amendé la constitution fait que l'on a été gouverné par les juges et les décisions de la Cour suprême. C'est trop tard aujourd'hui. C'est cela qui est terrible".

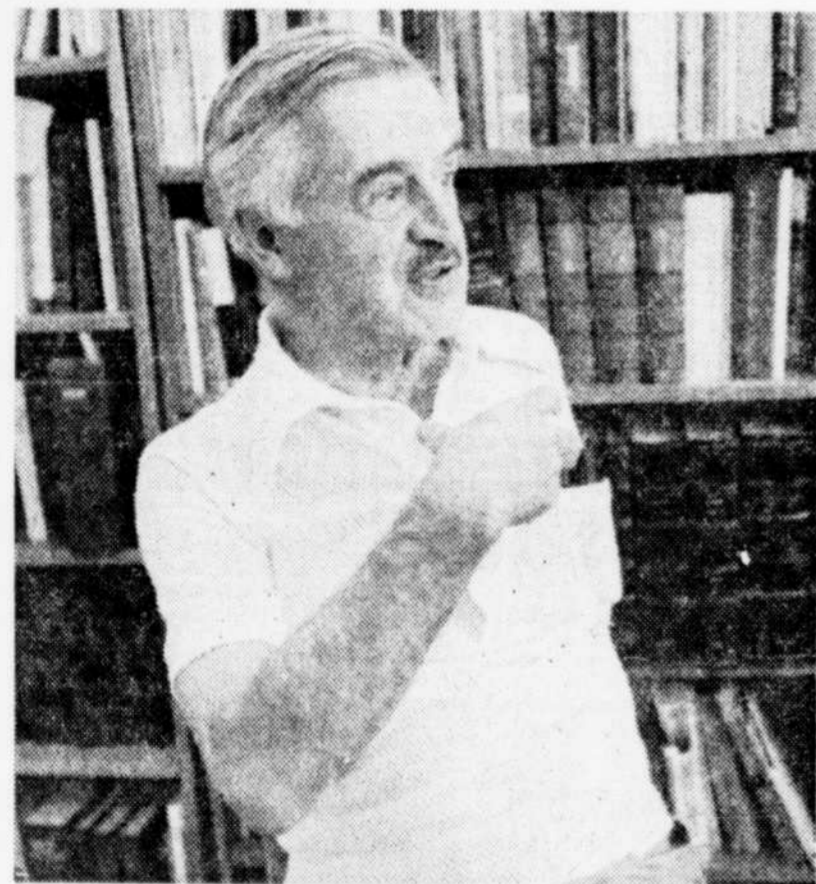
Selon lui, si les premiers ministres canadiens avaient pu faire, il y a 20 ou 25 ans, ce que le premier ministre Trudeau tente de réaliser depuis quelques années, "les Canadiens français auraient été contents". "Tout arrive trop tard, prophétise encore le professeur de droit. C'est là que se situe le drame".

Même s'il dénote certaines erreurs passées sur le plan canadien, il n'en reste pas moins que les Québécois ont aussi leur part de responsabilités. "Il reste aussi, opine-t-il que pendant longtemps du côté du Québec, notre autonomie a été plutôt verbale que réaliste".

Il ne peut toutefois s'empêcher de relever les "deux coups de maître" que le Québec a réalisés dans ses pourparlers avec les autorités fédérales. "Le gros coup, dit-il, ça été le double impôt de Duplessis. Cela a été le premier geste positif. Le fédéral a reculé. La création du régime de rentes par Lesage a été aussi une victoire formidable. On a créé la Caisse de dépôt qui nous donne de l'argent à l'heure actuelle".

Cette sorte de bilan contemporain du fédéralisme est vitement complété par l'aspect linguistique de la situation. Après avoir expliqué que les Canadiens français du Manitoba ont perdu lentement leurs droits au fur et à mesure que leur nombre diminuait, M. Bonenfant vient à la constatation que "si les Canadiens anglais du Québec deviennent un jour, une très petite minorité financière ou démographique, ils perdront eux aussi leurs droits".

"Ce n'est pas de la méchanceté de part et d'autre, ajoute-t-il rapidement. C'est l'histoire qui veut cela".



"Je ne suis pas un professeur à cravate..."

Les quatre grandes causes...

Mais cette histoire de la Confédération, dont les nombreux écrits du professeur Bonenfant font état, repose avant tout sur quatre causes principales. Elles ont un caractère à la fois politique et de sauvegarde.

Ainsi, M. Bonenfant place en tête de liste le fait que la Confédération devait à l'époque être un remède aux difficultés politiques internes. S'y greffe, par la suite, la nécessité de développer le réseau de chemins de fer au Canada. En outre, la présence des Etats-Unis au sud attisait la crainte des dirigeants de l'époque de voir ce pays englober en quelque sorte le Canada. Finalement, la Grande-Bretagne aurait senti le besoin de laisser vivre ses colonies.

"Il faut noter, raconte le professeur Bonenfant, qu'en 1864, le Canada-Uni (Québec et Ontario) a eu des difficultés politiques qui, au mois de juin de cette année, ont abouti à ceci: on a créé un cabinet de coalition qui s'est engagé à réaliser soit le fédéralisme à l'intérieur du Canada-Uni ou une confédération de toutes les colonies."

C'est ainsi que John-A. MacDo-

nald, Georges-Etienne Cartier et George Brown se sont engagés à réaliser le fédéralisme. "Ils ont appris, de poursuivre M. Bonenfant, que les représentants des trois provinces maritimes (Terre-Neuve ne faisait pas partie du groupe) se réunissaient à Charlottetown. Ils ont réussi à se faire inviter et c'est là qu'a eu lieu la première conférence au cours de laquelle ils se sont entendus sur les principes du fédéralisme. Le grande décision qui a été prise à Charlottetown ça été de se réunir à Québec en octobre 1864."

Cette rencontre que l'on a baptisée la "Conférence de Québec", a réuni "33 Pères de la Confédération". De cette réunion est issue une série de propositions que l'on a alors nommées les "résolutions de Québec". "Ils se sont chicanés, ils ont dansé, ils ont chanté, ils ont bu" raconte avec une pointe d'ironie M. Bonenfant.

Ces différentes propositions devaient par la suite être approuvées par les colonies. L'île-du-Prince-Edouard de même que Terre-Neuve ont décidé de ne pas y souscrire. La

Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick pour leur part ont endossé les propositions avec une certaine réticence. "Finalement ajoute le professeur Bonenfant, a eu lieu une conférence à Londres en décembre 1866 et ils ont préparé l'Acte de l'Amérique du Nord britannique."

Le parachèvement du réseau ferroviaire canadien devient également un instrument prépondérant dans l'établissement de la Confédération. "En ce moment-là, le réseau de chemins de fer partait de Sarnia, précise le professeur Bonenfant, passait par Toronto, Kingston, se rendait à Montréal et prenait le pont Victoria qui venait d'être construit et se rendait à Richmond et de là il y avait un embranchement qui se rendait aux Etats-Unis, à Portland, et de cet endroit un autre embranchement qui montait à Lévis et de là se rendait à Rivière-du-Loup."

"Tout cela, poursuit-il, ça va très bien. Mais l'hiver, on était pas capable de sortir du Canada sans passer par les Etats-Unis. Donc, on a décidé de construire ce que l'on a appelé l'Intercolonial, c'est-à-dire

une ligne entre Rivière-du-Loup, Saint-Jean et Halifax. Pour construire cela, il fallait de l'argent. Il fallait que les banquiers de Londres prêtent de l'argent. Or, il y a eu du lobby. On a graissé la patte des hommes politiques. On était pas capable d'avoir la Confédération si l'on ne construisait pas l'Intercolonial et on n'était pas capable d'avoir l'Intercolonial si l'on ne faisait pas la Confédération."

La présence des Etats-Unis, au sud, a joué aussi un rôle primordial dans toute cette histoire. Le professeur Bonenfant raconte que les Etats-Unis ont servi d'exemple parce que les dirigeants de ce pays avaient mis sur pied un système de type fédératif. "Egalement, poursuit-il, on craignait les Etats-Unis parce que ce pays a fait la guerre de Sécession. Or, dans cette guerre c'est le nord qui a gagné. La Grande-Bretagne avait favorisé le sud. Vous vous imaginez que les Canadiens avaient peur de l'invasion américaine."

Finalement, la Grande-Bretagne a senti le besoin de laisser vivre ses colonies.

Un historien anglophone se défoule

Ottawa — M. Donald Creighton, historien fécond et chevronné qui respecte le Canada anglais, a célébré le 110^e anniversaire de la Confédération en rameutant ses congénères contre la seule province française du pays.

Il vient de publier dans la revue Maclean's un article dont voici le titre et les sous-titres: "Finies les concessions! Si Québec s'en va, que ce ne soit pas sans punition. C'est le temps de manier le gros bâton. Québec n'a droit à aucun des territoires qui lui ont été accordés après 1867. Le contrôle de la voie maritime doit être assuré par une zone protectrice. Abrogez la Loi sur les langues officielles et congédiez le commissaire. L'association économique? Que Lévesque finisse par mariner dans les mers stagnantes de son économie."

Le sophisme qui sous-tend la

plupart des amabilités de cet article se réduit à confondre la population et les chefs de gouvernement, à confondre la majorité francophone du Québec avec Duplessis, Lesage, Johnson, Bourassa et René Lévesque.

Dans un survol des relations fédérales-provinciales, le vieux Torontois écrit: "Depuis 33 ans, sans désespérer, depuis le jour où Maurice Duplessis a repris le pouvoir en 1944, le Québec a joué à la politique du chantage. Il joue à ce jeu dangereux avec un succès évident, car il jouit d'exceptionnels pouvoirs d'intimidation et de coercition".

Bonté et méchanceté

Le coeur de cet historien "objectif" s'en chagrine d'autant plus que, depuis 1963, le Canada anglais

consacre son temps, son argent, ses instincts de libéralisme et son authentique bonne volonté à des ef-



jean-marc poliquin

forts suivis pour se concilier le Québec.

Manichéen comme pas un, M. Creighton divise le Canada en deux: les Anglais qui rayonnent de bonté, les Français qui suintent la méchanceté.

L'historien ne dit pas explicitement que les Québécois sont traités à leur grand pays. Il se contente d'évoquer "la victorieuse détermination du Canada français à empêcher le Canada de devenir une nation et à perpétuer le statut colonial du Canada."

Chemin faisant, M. Creighton confond ensuite Canada français et Québec pour mieux terminer son réquisitoire: "Québec a même opposé son veto à la charte de Victoria de 1971, qui était l'acte suprême de générosité et d'humilité des Canadiens anglais".

Notre noire ingratitude envers l'abnégation des Anglais n'avait pas fini de se manifester en 1971. Elle s'évala le 15 novembre 1976. Voici le verdict du juge Creighton: "Le triomphe du Parti québécois était simplement une autre pervers-

sion extrêmement sauvage de la politique de chantage du Canada français".

Le doux magistrat à l'écoute de Glio confond encore pêle-mêle le Québec et le Canada français. Peu importe, sans doute. Quand un historien ramasse une synthèse, il ne s'embarrasse pas des détails.

Quatre conditions

L'engrenage de la sécession du Québec étant en marche, le Canada anglais doit se défendre et se préserver. Il doit imposer quatre conditions:

1) Le Canada anglais ne doit accepter la séparation que si le Québec quitte la Confédération dans l'état où il y est entré, avec exactement les mêmes frontières que celles de 1867, moins, bien entendu, le territoire du Labrador

qui a été accordé à Terre-Neuve en 1927 par une décision du Conseil privé de Londres, et moins l'Ungava qui a été essentiellement un don de la population canadienne.

2) Un peu comme pour le canal de Panama, il faudra établir sous gestion canado-américaine une zone protectrice d'un mille, de part et d'autre de la voie maritime du Saint-Laurent.

3) Le Canada devrait abolir la loi sur les langues officielles, renvoyer le commissaire aux langues officielles, cesser tout effort de promotion du bilinguisme dans la fonction publique.

4) L'union douanière avec un Québec sécessionniste est impensable.

C'était le message fraternel de Donald Creighton au nom des Canadiens anglais.

Le dirigeable a ses défenseurs



Le 5 juin 1937, le dirigeable "Hindenburg" de l'Allemagne nazie survole le cœur des affaires de New York, le Manhattan, en route pour son mât d'ancrage de Lakehurst, au New Jersey... et ce fut la catastrophe. (UPI)

WASHINGTON (UPI) — Le dirigeable est venu en son temps et il pourrait bien revenir à l'ordre du jour. Les mordus de ce vaisseau de l'air — ils se surnomment les "têtes d'hélium" — affirment avec insistance que les saucisses volantes des années 1930 pourraient être la solution aux problèmes actuels du transport, dus à la pénurie mondiale de sources d'énergie.

Sonner le rappel des dirigeables pourrait ressembler à quelque chose comme le retour des dinosaures, mais les aficionados apportent les arguments suivants:

— un dirigeable pourrait transporter des passagers et des marchandises au-dessus de l'Atlantique en brûlant beaucoup moins de carburant à l'heure qu'un avion long-courrier;

— les dirigeables pourraient s'ancrer dans un espace beaucoup plus petit que ce qu'exigent les avions pour l'atterrissage et le décollage, ce qui éliminerait les vastes aéroports;

— les dirigeables feraient beaucoup moins de bruit et de dommages à l'écologie que les avions.

L'un de ces promoteurs qui avancent ces arguments partout où et quand il en a la chance, c'est Kurt Stehling, conseiller scientifique et technologique à la "National Oceanic and Atmosphere Administration" de Washington. Si vous avez vu le film "To Fly", au Musée national de l'Aviation et de l'Espace, à Washington, vous avez vu Stehling, sans le reconnaître. Il volait en ballon dans les séquences initiales, quoique ce fut un acteur professionnel qui prêtait le concours de sa voix et apparaissait dans les gros plans.

Son enfance en Allemagne

L'engouement de Stehling pour les plus légers que l'air date de son enfance en Allemagne, au cœur de l'âge d'or des dirigeables entre les deux guerres mondiales: "Mon père était un amateur du ballon", dit-il;

l'amenaient avec lui à tous les lancements dans toutes les foires au-dessus de l'Allemagne ou de la France, mère-patrie de sa mère. Quelque temps avant que sa famille déménage au Canada en 1931, quand il avait neuf ans, Kurt avait fait une excursion à bord du "Graf Zeppelin" lui-même.

Pour un adepte du ballon, c'était l'équivalent d'une présence à la victoire des Irlandais au stadium de l'université Notre-Dame aux Etats-Unis. Mais la propagande de Stehling en faveur d'une renaissance de l'aéronautisme n'est pas simple nostalgie. Au cours de sa carrière, il a effectué des recherches sur les fusées et travaillé au projet de véhicule spatial "Vanguard", après son entrée aux Etats-Unis en 1948.

Ainsi, quand l'auteur de "Bags Up" et de six autres volumes avance que le ballon muni d'un système de direction est le véhicule aérien de l'avenir, il joint l'expérience au plaidoyer. Stehling admet qu'il y a "une répugnance curieuse" dans le public, en général, pour sa doctrine. Mais il précisait dans une interview et dans un article dans le "Smithsonian Magazine" que la technologie avait surmonté les obstacles qui avaient conduit à la disparition du dirigeable.

Quels étaient ses principaux défauts? Il avait tendance à exploser, à se briser dans les tempêtes et à finir en désastres: ainsi le "Hindenburg", le "Shenandoah", l'"Akron", le "Macon", etc.

Aujourd'hui, il n'y a plus un seul aéroplane de ce genre à carcasse rigide existant, quoique le petit dirigeable, à structure souple, jouisse d'une certaine vogue. Les partisans du ballon propulsé sont chagrinés de voir qu'il n'a survécu que comme annonces commerciales de pneus et comme plateformes pour les caméras de télévision aux événements sportifs. Stehling estime que les dirigeables sont susceptibles de "restaurer la majesté du voyage par air".

Savants en quête de l'énergie des vagues

EDIMBOURG (PC) — Depuis un certain temps, les Britanniques tentent d'extraire l'énergie des vagues qui viennent se briser sur leurs rivages, et maintenant deux savants ont commencé à faire des recherches pour améliorer le procédé.

M. Stephen Salter, de l'Université d'Edimbourg, a mis au point le Salter Duck qui, dit-il, a un taux d'efficacité d'environ 80 pour 100.

M. David Evans, de l'école de mathématique à l'Université Bristol, espère améliorer la machine en dépassant le principe du simple mouvement ascendant et descendant, étant donné que celui-ci ne pourrait jamais absorber toute l'énergie engendrée par le mouvement complexe des vagues. M. Evans a basé ses calculs sur l'utilisation d'un corps cylindrique oscillant de trois façons: par roulement, par

mouvement ascendant et descendant et par mouvement latéral. Il a découvert qu'il est possible, en théorie, d'en arriver à 100 pour 100 d'efficacité.

Pour réaliser un maximum d'efficacité, on a découvert qu'il est nécessaire d'"harmoniser" la dimension, l'ampleur et la position du cylindre.

Cette théorie indique également qu'il est possible de suspendre un cylindre de telle façon que chaque vague qui le fera bouger avec exactement la combinaison de mouvements nécessaires pour absorber totalement l'énergie de la vague. En d'autres termes, il bougera en accord total avec la vague, et extraiera en même temps l'énergie.

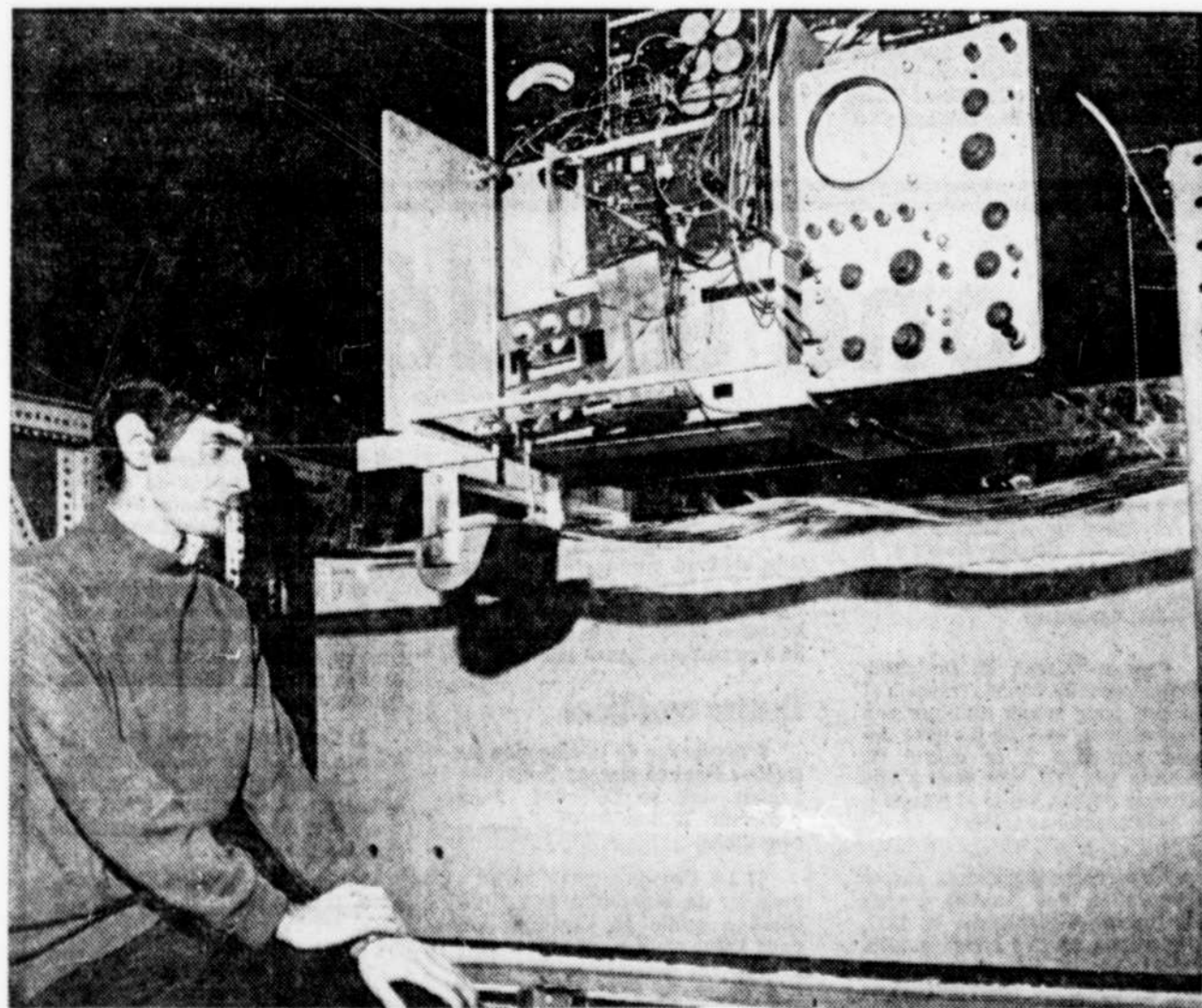
Efficacité maximum

M. Evans affirme qu'en utilisant une combinaison de ressorts linéaires

verticaux et horizontaux, dans un cylindre submergé, et en les harmonisant de telle façon qu'ils absorbent toute l'énergie d'une vague à une fréquence donnée, il pourrait atteindre une efficacité de près du 100 pour 100 théorique.

M. Evans a vérifié sa théorie au moyen d'expériences effectuées avec l'aide de l'équipe dirigée par M. Salter. Il se dit convaincu que cette méthode réussira, une fois résolus les problèmes mécaniques qu'elle pose. Il sera nécessaire d'équiper le cylindre d'un système de ressorts et de pompes, de façon à convertir l'énergie de façon continue pendant tout le mouvement.

Il a l'intention d'effectuer d'autres tests sur le système de Salter, en particulier avec des vagues simulées, imitant celles qu'on pourrait rencontrer dans l'océan.



Stephen Salter, de l'Université d'Edimbourg, étudie le mouvement d'un corps dans les vagues grâce à un appareil spécial. PC

Amateurs de photographie!

**PARTICIPEZ AU
39e CONCOURS INTERNATIONAL
DE PHOTOS KODAK
du 4 juin au 23 juillet 1977**



Vos meilleurs instantanés peuvent vous valoir de magnifiques prix. Présenté à travers le Canada, les Etats-Unis et le Mexique, ce concours est organisé à Québec et dans la région par votre journal.

LE SOLEIL

Concours de photographies
390 est, St-Vallier, Québec G1K 7J6

profil d'entreprise

Sico Inc. s'intéresse à d'autres marchés

par Jean-Paul GAGNE

Sico Inc. a 40 ans d'existence. Elle réalisera cette année avec ses filiales un chiffre d'affaires de plus de \$31 millions ce qui en fait la première compagnie canadienne de peinture.

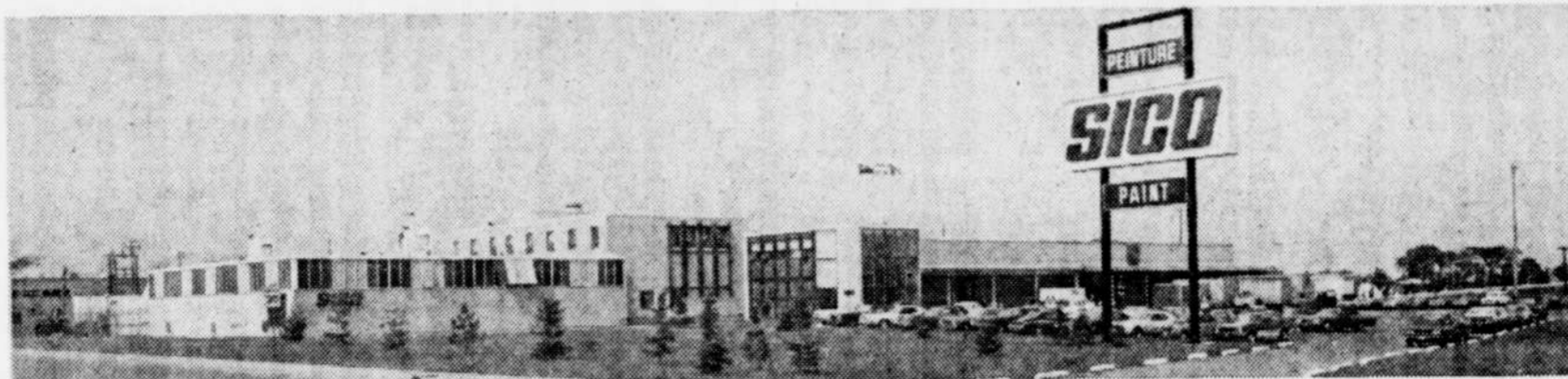
Pour le président et directeur général de la compagnie, M. Marcel Deslauriers, 60 ans, c'est à un motif de fierté qu'il n'arrive pas à dissimuler. M. Deslauriers fut l'un des fondateurs de l'entreprise avec un ami, M. Roméo Fillion, aujourd'hui retraité.

Les Deslauriers et Fillion n'avaient en 1937 que quelques milliers de dollars en poche lorsqu'ils ont décidé de se porter acquéreurs de la machinerie, des formules et de la marque de commerce Sico de M. Arthur Sicard, l'inventeur de la souffléuse à neige du même nom. Comme d'autres propriétaires d'immobiliers de logements de l'époque, M. Sicard avait lancé un petit atelier de peinture, qu'il a exploité quelques années, puis abandonné à cause de la crise des années 1930.

Le tout fut transporté rue Prince-Edouard à Québec et les ventes de la première année s'élevèrent à \$6,747. Un feu ravagea l'entreprise en 1942; ce fut la relocalisation dans un garage désaffecté de la 1ère Avenue où elle est demeurée quatre ans avant son établissement définitif à Giffard.

La croissance de l'entreprise fut quasi fulgurante puisqu'en 40 ans elle a conquis la première place sur le marché québécois et qu'elle vient au premier rang des fabricants canadiens de peinture derrière les multinationales Sherwin-Williams, CIL, Glidden, International.

Parallèlement à des expansions répétées à Giffard, la compagnie a établi une usine à Longueuil où elle a établi sa division des finis industriels, a acheté en 1969 Peintures Mont-Royal Inc., et du même coup Durity Paint and Lacquer Co. Ltd. dans laquelle Peintures Mont-Royal



Vue de l'une des usines de la compagnie Sico à Longueuil.

avait des intérêts majoritaires; en 1973, Sico a acquis d'une filiale du groupe Reed de Londres Peintures Crown Diamond Ltée dont les installations sont situées à Outremont.

Deux ans auparavant, Sico avait ajouté à ses lignes de peintures la distribution de revêtements muraux de papier et de vinyle; en 1974, elle en a fait une division distincte, Novax, qui distribue à partir de Longueuil également les produits de 30 fabricants de papier tenture. Novax a jusqu'ici résisté à la tentation de fabriquer elle-même ce genre de produits.

Production et recherche

Ces acquisitions ont été l'occasion pour le groupe Sico de mieux structurer sa production. C'est ainsi que l'usine de Longueuil est affectée exclusivement à la fabrication des peintures industrielles; naturellement, le laboratoire de recherches sur les peintures destinées à l'industrie est situé sur place. On y trouve une dizaine de chercheurs dont quatre chimistes.

La fabrication des peintures vendues au détail, via les magasins et quincailleries, se fait à l'usine de Québec en ce qui concerne la marque Sico, mais aussi dans les usines respectives des marques Crown Diamond et Mont-Royal. Chaque division a ses propres procédés de fabrication.

Toute la recherche sur les peintures de consommation domestique est faite dans les laboratoires de l'usine Crown Diamond. Le personnel du laboratoire comprend une vingtaine de personnes, dont huit chimistes.

Les laboratoires de Sico ont récemment mis au point une gamme de peintures ignifuges et intumescentes capables de retarder sensiblement la propagation de la flamme et de la fumée en cas d'incendie. Sico est le seul fabricant de telles peintures au Québec.

Un porte-parole de la compagnie a révélé au SOLEIL que le groupe dépensera cette année \$1.1 million dans la recherche, soit 4.5 p.c. de son volume de ventes, comparativement à une moyenne de 3 p.c. pour l'ensemble des compagnies de peintures ces cinq dernières années.

Colorimétrie

Le joyau des laboratoires de recherches de Sico est l'appareil de colorimétrie qui lui permet d'obtenir en quelques minutes seulement plusieurs recettes différentes de fabrication en fonction de la couleur désirée.

L'appareil, qui est constitué essentiellement d'un ordinateur et d'un lecteur optique de la couleur,

permet à la compagnie de trouver en quelques minutes la recette la meilleure et au coût le plus favorable pour n'importe lequel échantillon de couleur qu'on lui montre.

Une telle opération pouvait prendre plusieurs heures de tonnement auparavant et encore on avait aucune assurance d'avoir trouvé la recette la plus économique même si la couleur était exacte. Une même couleur de peinture peut en effet être obtenue à partir de dizaines de recettes différentes par les quantités respectives des pigments et des colorants d'usage et de couleur identiques de même que par les coûts; pour une pint de peinture d'usage et de couleur identiques, la différence de coût peut facilement dépasser les \$2.

Sico est la seule compagnie de peinture au Canada à avoir un tel appareil, dont l'acquisition a commandé une dépense de quelque \$100,000.

Développement et projets

Naturellement, la pénétration de Sico s'est faite principalement au Québec, mais la compagnie cherche présentement à prendre pied dans la plus importante province, l'Ontario. Sico possède actuellement deux magasins de détail dans la banlieue de Toronto et maintient en Ontario une équipe de

vendeurs. Elle y fera cette année un chiffre d'affaires de quelque \$2.5 millions.

Ce n'est là qu'une étape dans les projets de la compagnie, qui compte implanter en Ontario tout un réseau de magasins de détail où l'on vendrait les produits de marque Sico, Crown Diamond, et Durity.

"Quand nous avons acheté Crown Diamond, a expliqué M. Deslauriers, nous pensions que cette marque nous faciliterait la pénétration du marché ontarien. En réalité, le nom de Sico est aussi bon".

Une option demeure ouverte: celle d'acquiescer une compagnie de fabrication qui a déjà une part de ce marché.

M. Deslauriers fait état de cette possibilité, mais se garde bien de la présenter comme un objectif immédiat.

La même attitude prévaut d'ailleurs dans l'étude d'un autre marché prospecté par Sico, soit celui de la Nouvelle-Angleterre.

Sico ne veut surtout pas donner l'impression qu'elle est à la recherche d'entreprises existantes, mais l'on devine bien qu'elle étudierait sérieusement tout projet d'acquisition puisqu'il s'agit là de la façon la

plus rapide de prendre un nouveau marché.

Infusion de capital

Sico bénéficiera d'ici un an d'une infusion de capital d'un montant actuellement indéterminé, a par ailleurs révélé au SOLEIL, M. Raymond Beaugrand, directeur général de la Société d'investissement Desjardins, qui a acheté, il y a quelques mois, une participation de 49.9 p.c. dans les capital-actions de Sico Inc. Il s'agit d'un achat d'actions non votantes du trésor de la compagnie, ce qui ne changera pas la répartition actuelle des actions ordinaires avec droit de vote: 49.9 p.c. à la SID, 32 p.c. aux cadres de Sico, 18 p.c. à M. Deslauriers. M. Beaugrand a affirmé qu'il était prématuré pour l'instant d'avancer un quelconque montant sur cette injection de capital. Il a aussi affirmé que la compagnie était désireuse d'émettre éventuellement des actions en circulation dans le public.

Interrogé sur les raisons qui ont amené la SID à prendre une participation dans Sico, M. Beaugrand a répondu: "Nous y avons trouvé une très bonne administration et la compagnie offre un grand potentiel de croissance".

La SID dispose de trois sièges au conseil de Sico et les quatre autres sont occupés par le président et trois cadres.

L'entreprise compte quelque 500 employés, dont quelque 375 sidans ses différentes divisions de Montréal. Son siège social est toujours à Québec.

La compagnie sort actuellement d'un conflit de travail qui s'est avéré long et difficile, et qui semble avoir laissé des traces sur le climat à l'intérieur d'au moins une usine. Les travailleurs des usines de Québec et de Longueuil sont affiliés à la CSN, ceux des Peintures Crown Diamond sont membres de la CSD tandis que ceux des Peintures Mont-Royal ne sont pas syndiqués.

Nouveau barrage dans le Maine? Des centaines d'emplois seraient menacés au Québec

par Réal LABERGE et Paul-Henri DROUIN
envoyés spéciaux du Soleil

AUGUSTA, Maine — Après avoir été mis en veilleuse pendant 10 ans, le projet de barrage hydro-électrique de Dickey-Lincoln, sur la rivière Saint-Jean, dans le nord-ouest du Maine, évalué à \$670 millions, est de nouveau reconsidéré de façon sérieuse par les autorités américaines et fait l'objet d'études intensives en vue d'une décision qui s'annonce imminente.

"Il s'agit là du plus important programme de travaux publics jamais entrepris en Nouvelle-Angleterre", précise un récent rapport faisant le point sur la situation de ce développement hydro-électrique.

La documentation remise ces jours derniers au SOLEIL à Augusta, capitale du Maine, fait état d'un barrage de terre de 10,300 pieds de longueur et d'une hauteur de 335 pieds, qui portera le niveau de la rivière Saint-Jean à une altitude de 910 pieds. La production d'électricité s'éleverait annuellement à 1.2 million de kilowatts-heure, pour répondre surtout à un besoin d'énergie de pointe.

Refoulement des eaux au Québec

Un point d'intérêt particulier du Québec, à l'égard de ce projet, c'est que sa réalisation est susceptible d'inonder quelque 127,000 acres de terrains forestiers du nord-ouest du Maine, qui alimentent présentement en bois une quinzaine d'importantes scieries québécoises sises en bordure de la frontière, soit du Témiscouata au comté de Mégantic. Des centaines d'emplois sont ainsi menacés au Québec.

Ainsi que LE SOLEIL en a déjà fait mention, le refoulement des eaux de ce barrage pourrait également s'étendre jusqu'à certaines parties du territoire québécois, notamment dans le sud du comté de Kamouraska et la région de Saint-Pamphile, comté de L'Islet. Les sources d'information du Québec mentionnaient que la pénétration pouvait atteindre un maximum de cinq milles en certaines zones québécoises, contrairement aux documents américains qui ne fournissent aucune indication précise en ce sens.

Par contre, les études américai-

nes sur l'impact que le projet de barrage Dickey-Lincoln pourra avoir sur l'environnement mentionnent que le réservoir se fera ressentir sur 267 milles de cours d'eau et notamment sur un parcours de 55 milles de la rivière Saint-Jean, qui longe la frontière à une vingtaine de milles du Québec.

Projet remontant à 1963

Le projet de barrage de Dickey, à une trentaine de milles au sud d'Escourt, dans le comté de Témiscouata, ainsi que d'une structure complémentaire à Lincoln, à 11 milles plus à l'est, en direction d'Edmundston, a déjà fait couler beaucoup d'encre. Il remonte au 16 juillet 1963, alors que le président

John F. Kennedy autorisait une étude technique sur les possibilités d'une telle réalisation.

En août 1964, toujours selon les documents américains remis en exclusivité au SOLEIL, un rapport technique reliait la poursuite des études à celle d'un développement conjoint avec celui d'un projet de barrage marémotrice dans la baie de Passamaquoddy, à la frontière est du Maine et du sud-ouest du Nouveau-Brunswick.

Le calendrier de construction du complexe hydro-électrique de Dickey-Lincoln prévoyait alors que les travaux pouvaient se prolonger sur une période de six à sept ans.

Toutefois, les implications écologiques et l'opposition qu'elle a entraînée ont suscité de longues et nouvelles études qui n'ont été complétées qu'en 1975.

Il s'agissait surtout de déterminer les effets que la réalisation du projet pourrait avoir sur un secteur de plusieurs milles d'un affluent de la rivière Saint-Jean, la rivière Allagash, qui doit être préservé à l'état naturel, sous le nom de Allagash Wilderness Waterway. Entraînent également en cause le problème de l'inondation du vaste secteur forestier du nord-ouest du Maine et de la rentabilité économique de cette source d'énergie.

Il semble que ce soit ce dernier aspect de la rareté et du coût élevé de l'énergie électrique dans le Maine, qui a fait ressurgir le barrage de Dickey-Lincoln, à l'automne de 1976, et suscité le déblocage de nouveaux crédits de \$1 million, en vue de dernières analyses devant appuyer une décision finale. Les documents américains précisent que les contrats d'études à ce sujet sont présentement en marche et qu'on attend le rapport définitif pour 1977.

"Ce rapport doit être rendu public d'ici peu", nous a entre autres confirmé M. John L. Martin, président de la Chambre des représentants au capitol d'Augusta, qui

est particulièrement intéressé à la réalisation de ce projet, en tant que résident du secteur voisin d'Eagle Lake.

Objections levées

Tout indique par ailleurs que plusieurs personnalités politiques s'opposent jusqu'ici à la réalisation du projet de barrage ont entre-temps révisé leur position.

C'est notamment le cas du gouverneur du Maine, M. James R. Longley, qui a déclaré au SOLEIL qu'il s'est déjà opposé à cette réalisation, mais qu'il était maintenant "plus conscient des besoins urgents d'énergie électrique" de cet Etat.

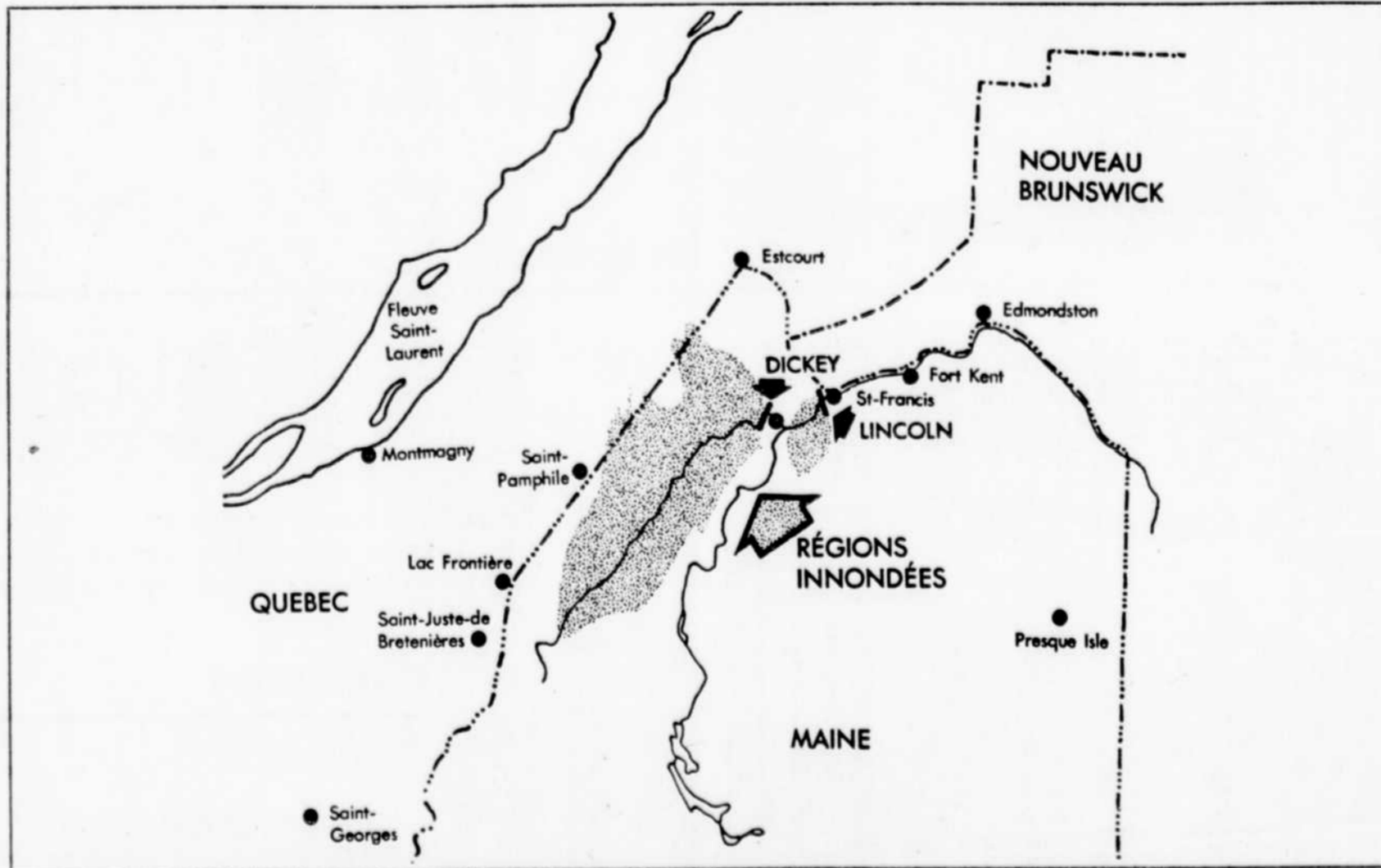
Il devait ajouter que la décision finale relève du gouvernement fédéral américain, qui en défraiera les coûts de construction, mais que sa recommandation personnelle dira en fait "si oui ou non les ingénieurs pourront aller de l'avant avec ce projet".

A tout événement, d'autres sources d'information proches des centres de décision de l'Etat du Maine ont laissé présumer des développements prochains.

On prévoyait notamment que la question devait être discutée à l'occasion de la Conférence sur l'énergie qui s'est déroulée en fin de semaine dernière à Digby, en Nouvelle-Ecosse.

Cette rencontre des gouverneurs des six Etats de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, nous a-t-on confié, devait permettre un nouvel échange de points de vue entre les dirigeants des territoires impliqués par les barrages de Dickey-Lincoln et de Passamaquoddy, qui sont étroitement reliés en un ensemble complémentaire. Il s'agit surtout de poursuivre les négociations préliminaires amorcées avec le Canada, en vue d'ententes internationales futures sur les impacts à l'environnement et l'approvisionnement conjoint en énergie.

"Il ne faut pas oublier, a insisté M. John L. Martin, que le barrage hydro-électrique de Dickey-Lincoln est conçu en fonction d'un apport de pointe au pouvoir énergétique que doit générer le harnachement marémotrice de la baie de Passamaquoddy."



Le salaire payé à votre conjoint n'est pas déductible de votre revenu

Q. — Je suis propriétaire d'un petit atelier de service et mon épouse participe au travail de l'atelier une dizaine d'années, sans toutefois retirer de salaire. J'aimerais savoir si je peux lui donner une certaine somme d'argent à chaque année sans devoir payer de l'impôt?

Mon épouse possède une hypothèque sur ma propriété et je lui rembourse \$500 par année. Mon comptable prétend que cette somme constitue un revenu pour moi. Cependant, lorsque j'effectue des remboursements à la banque, ceux-ci ne sont pas considérés comme un revenu pour moi. L'hypothèque de mon épouse provient des fonds qu'elle avait accumulés avant notre mariage. Est-ce correct? Je serais très heureux de recevoir une réponse à ces deux questions.

A.-B. Saint-Joseph de Beauce

R. — En vertu de l'article 375 de la loi provinciale de l'impôt et de l'article 74 de la loi canadienne de l'impôt sur le

revenu, la rémunération qu'une personne reçoit à titre d'employé de son conjoint ne doit pas être déduite lors du calcul du revenu du conjoint ni incluse dans le calcul du revenu de l'employé. Le traitement fiscal pourrait



marcel boutin
votre argent

être différent si vous avez incorporé votre entreprise.

Cependant, lorsqu'un conjoint est employé dans une entreprise dans laquelle l'autre conjoint est un associé, une partie du revenu de cet employé est réputé être reçu par son conjoint et non pas par l'employé. Incidemment, cette partie du revenu est la proportion du salaire de l'employé dans l'entreprise que représente le montant de la participa-

tion du conjoint dans la société en nom collectif par rapport aux participations de tous les associés.

Revenu attribué à l'autre conjoint

Par ailleurs, lorsque

Nonobstant ce qui précède, le mari peut toujours faire un don à son épouse jusqu'à concurrence d'un montant annuel de \$15,000 et cela sans être assujéti à l'impôt provincial de 15% sur les dons. Rappelons qu'au fédéral, il n'y a pas d'impôt sur les dons.

Si le mari fait un don à son épouse, il ne peut cependant déduire cette somme de son revenu. Notons en passant que l'épouse n'est pas imposable pour le don qu'elle a reçu de son mari. Si, par ailleurs, elle investit l'argent qu'elle a reçu, son mari devra déclarer les revenus de son placement dans son propre rapport d'impôt. C'est la personne qui a fourni l'argent investi qui en déclare les revenus, comme nous l'avons déjà signalé dans une récente chronique.

Cependant, des loyers reçus par un époux et son épouse qui possèdent une maison d'appartements comme cotenanciers ont été considérés comme n'étant pas un profit d'entreprise étant donné que cette

gérance ne constituait pas une entreprise dans laquelle l'époux et l'épouse étaient associés.

Nonobstant ce qui précède, le mari peut toujours faire un don à son épouse jusqu'à concurrence d'un montant annuel de \$15,000 et cela sans être assujéti à l'impôt provincial de 15% sur les dons. Rappelons qu'au fédéral, il n'y a pas d'impôt sur les dons.

Si le mari fait un don à son épouse, il ne peut cependant déduire cette somme de son revenu. Notons en passant que l'épouse n'est pas imposable pour le don qu'elle a reçu de son mari. Si, par ailleurs, elle investit l'argent qu'elle a reçu, son mari devra déclarer les revenus de son placement dans son propre rapport d'impôt. C'est la personne qui a fourni l'argent investi qui en déclare les revenus, comme nous l'avons déjà signalé dans une récente chronique.

Le remboursement d'une hypothèque

En réponse à votre deu-

xième question, vous ne me donnez pas suffisamment de détails pour me permettre de vous fournir une réponse valable. S'agit-il d'une propriété résidentielle ou d'une maison à revenus? Est-ce un remboursement de capital seulement ou vos paiements comprennent-ils des intérêts. Les sommes remboursées proviennent-elles d'un revenu d'entreprise? Dans l'affirmative, les sommes payées pour rembourser l'hypothèque pourraient, dans certains cas, être considérées comme un revenu entre vos mains.

Par ailleurs, s'il s'agit d'une propriété résidentielle, les intérêts versés à votre épouse, s'il en est, ne seront sans doute pas déductibles de votre revenu. Il en est autrement si l'immeuble en question représente une propriété à revenu; dans ce cas, les intérêts payés sont admissibles à la déduction de votre revenu, car vous avez en quelque sorte, emprunté l'argent de votre épouse en vue de gagner un revenu d'une

entreprise ou d'un bien. Vous devez cependant prouver, à la satisfaction du ministre du Revenu, que vous avez agi de bonne foi dans cette affaire.

Vous pouvez, en outre, profiter à certaines conditions de la portion non utilisée de l'exemption du premier \$1,000 de revenus provenant des intérêts aux dividendes de votre épouse.

ECRIEZ-NOUS

Nous invitons cordialement nos lecteurs à soumettre leurs questions ou problèmes sur la gestion de leurs économies, le placement et la finance en général.

Les lettres devront être signées et comporter les noms, adresses et numéros de téléphone de l'auteur afin de vérifier l'authenticité si besoin est. Prière d'adresser votre correspondance à:

Chronique "Votre argent",
LE SOLEIL Ltée,
390 rue Saint-Vallier est,
Québec, G1K 7J8

NOMINATIONS



LE MAJOR L.M. BLOOMFIELD



LE LIEUTENANT-COLONEL KENNETH A. WHITE

Le major L.M. Bloomfield, C.R., LL.D., D.C.L., succède au lieutenant-colonel Kenneth A. White, C.D., comme président du Conseil de Saint-Jean pour le Québec. Le lieutenant-colonel White en devient le président honoraire.

Le Conseil de Saint-Jean pour le Québec est responsable de la Brigade Ambulancière Saint-Jean pour toute la province. Il compte environ 5,000 volontaires, en uniforme, qui ont reçu une formation de secouristes et qui s'occupent aussi des soins infirmiers à domicile ainsi que des soins aux enfants. Une flotte de 20 ambulances, dotées d'un personnel bien formé, s'occupe de prodiguer les premiers soins sur les routes en fin de semaine, et au public lors de grands rassemblements, de même que sur les pentes de ski pendant l'hiver.

Le Conseil de Saint-Jean donne également des cours accrédités de premiers soins, de soins infirmiers à domicile et de soins aux enfants, et c'est la seule organisation officiellement habilitée à enseigner la technique des premiers soins au personnel des usines et des entreprises industrielles dans tout le Québec.

L'or

PARIS (AP) — Voici les cours de l'or, à la clôture, sur les principaux marchés mondiaux, en dollars par once:

Londres	143,00
Paris	146,05
Francfort	143,37
Zurich	143,00
Hong Kong	140,92

DOSSIER

No D674545-9

AVIS DE QUALITE
Succession de BILODEAU, Mme Roger
En son vivant du 219B, rue Ste-Catherine, La Malbaie, Qué.
Décédée le 4 septembre 1976
Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
MONTREAL (Qué.)
H4Z 1J6

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE LORETTEVILLE
AUX PROPRIETAIRES inscrits le 27 juin 1977 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette cité, à l'égard d'un immeuble impossible situé dans tout le territoire de la Cité de Loretteville.

AVIS PUBLIC
Est donné par le soussigné, Assistant-Greffier adjoint de cette Cité que lors d'une séance régulière tenue le 27 juin 1977, le Conseil municipal de cette Cité a adopté le règlement numéro 881 intitulé: "Décrétant l'élargissement de la rue Morissette entre le boulevard Valcartier et la rue du Collège, ainsi qu'un emprunt de \$47,000 pour en payer le coût.

Que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 27 juin 1977, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la loi des Cités et Villes, s'il s'agit de Corporations, Sociétés commerciales ou Associations, peuvent demander que le règlement numéro 881 du 27 juin 1977 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même Loi.

Que cette demande ait lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398A à 398G de la loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9:00 à 19:00 heures les 13 et 14 juillet 1977 au bureau de la Cité, situé au 305 rue Racine à Loretteville.

Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 881 du 27 juin 1977 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 399 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Cité aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

Que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 14 juillet 1977 dans la salle réservée aux séances du Conseil de cette Cité, située au 305 rue Racine à Loretteville à 19:15 heures.

Donné à Loretteville, ce 28e jour de juin 1977.

PIERRE GARNEAU
Ass. Greffier adj.

La SEBJ achète 10 turbines pour \$150 millions

Un consortium formé de Marine Industrie Ltée et de Ateliers d'Ingénierie Dominion Ltée vient d'obtenir sans appel d'offres publiques le contrat de fabrication et de montage des dix turbines et alternateurs destinés à la centrale LG 3.

La proposition du consortium lui est apparue "satisfaisante", que des négociations ont été engagées et que le contrat fut adjugé.

A la suggestion de la SEBJ

Les turbines seront fabriquées par les Ateliers d'ingénierie Dominion tandis que les alternateurs seront fabriqués par Marine Industrie.

La mise en service de ce

turbines se fera graduellement. Le premier groupe de vra être mis en exploitation commerciale dès le 30 juillet 1982; les derniers groupes devraient être prêts à produire le 28 octobre 1983.

monnaies étrangères

MONTREAL (PC) — Voici les taux des devises tels qu'ils sont fournis par la Banque de Montréal. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud (rand)	1.2395
Allemagne (mark)	4.580
Australie (dollar)	1.2002
Autriche (schilling)	0.0646
Belgique (franc conv.)	0.028
Bermudes (dollar)	1.0770
Bésil (cruzeiro)	0.788
Bulgarie (lev)	1.1046
Chine (renminbi)	5.170
Colombie (peso)	0.0290
Danemark (couronne)	1.1775
Espagne (peseta 'A')	0.1545
Etats-Unis (dollar)	1.0597
France (franc)	2.197
Grèce (drachme)	0.2121
Hong Kong	2.300
Hongrie (forint)	0.0508
Inde (roupie)	1.225
Italie (lire)	0.01215
Japon (yen)	0.0040
Mexique (peso)	0.469
Norvège (couronne)	0.2025
Nlle-Zélande (dollar)	1.0390
Pays-Bas (florin)	0.313
Pologne (zloty)	0.0557
Portugal (escudo)	0.279
Roumanie (leu)	2.126
Roy.-Uni (livre sterling)	1.8229
Suède (couronne)	2.448
Suisse (franc)	0.4372
Tchécoslovaquie (couronne)	1.885
URSS (rouble)	1.4085
Venezuela (bolivar libre)	2.455

SOQUEM: pas d'uranium aux Iles-de-la-Madeleine

par Jacques FORGET

S'il y a des indices d'uranium aux Iles-de-la-Madeleine comme semble le suggérer un rapport d'un géologue du gouvernement fédéral vulgarisé par la Presse Canadienne, la SOQUEM, qui fait d'importants travaux aux Iles depuis plusieurs années, n'en n'a pas trouvé trace.

C'est ce qu'a confirmé au SOLEIL, M. Marcel Vallée, chef géologue de la Société d'Etat. "Nous avons mené des tests de radiométrie dans tous les

forages que nous avons effectués aux Iles-de-la-Madeleine sur les gîtes de sel et nous n'avons pas trouvé d'uranium. Toutefois, ces tests ont relevé des radioactivités, associées avec le potassium présent dans les formations salifères".

Les Iles-de-la-Madeleine s'expliquent géographiquement par la géologie des dômes d'évaporite de sel qu'elles recouvrent. Ses formations sédimentaires, souvent associées à des hydrocarbures, n'ont jamais per-

mis la découverte de gîtes uranifères. A moins qu'une "trappe" d'uranium n'ait recueillie l'uranium "en mouvement" il est fort douteux que les Iles-de-la-Madeleine soient propices à la découverte de ce minéral.

L'étude du géologue H.E. Dunsmore aurait été faite à partir de relevés géo-chimiques de puits d'eau aux Iles et en Nouvelle-Ecosse. Dans cette dernière province, on a découvert des indices d'uranium mais nullement associés avec des formations salifères.

l'entreprise

LE SOLEIL reprendra à compter de samedi prochain la publication hebdomadaire de la chronique L'ENTREPRISE qui avait été abandonnée suite à la parution de la série LE GOUT DES AFFAIRES.

JEUNE EQUIPE MULTI-DISCIPLINAIRE
intéressée à gérer complexe d'envergure et/ou à investir dans une industrie ou commerce nécessitant capital et conseillers administrateurs.

Pour information:
GRUPE DUNOR
Pierre Delisle 871-8353

BUREAUX MEUBLÉS
(500 p.c.)
- Sous-location à Ste-Foy;
- meubles luxueux, tapis;
- idéal pour professionnels et assurances;
- au prix coûtant.

TéL.: 688-8834

SALON-BAR DISCO-BAR CAFE-TERRASSE
recherchent investisseurs intéressés

On prie ces personnes de participer à cet effet à une réunion qui se tiendra au Cercle Universitaire de Québec, 65, rue d'Auteuil, le mercredi 6 juillet, à 17h.00.

Pour informations: **653-2808**

Dirigeants d'entreprises La BFD peut-elle vous aider?

- Aide financière
- Information sur les programmes gouvernementaux disponibles
- Gestion-Conseil
- Formation de gestion

Mercredi, 6 juillet
RÉGION de STE-MARIE (BCE)
M. André Jarry sera au Centre de la Main-D'oeuvre du Canada (St-Marie) prendre rendez-vous à 387-2916 ou Québec (681-6341).

Jeudi, 7 juillet
RÉGION de ST-GEORGES (BCE)
M. Marcel Paquette sera au Centre de la Main-D'oeuvre du Canada (St-Georges) prendre rendez-vous à 229-8806 ou Québec (681-6341).

Jeudi, 7 juillet
RÉGION de PORTNEUF
M. Georges Gouda sera à l'Hôtel de Ville de St-Raymond et Donnacona prendre rendez-vous à 337-2202 - 285-1991 ou Québec (681-6341).

Vous avez besoin de fonds pour la mise sur pied, la modernisation et l'expansion de votre entreprise et vous ne pouvez pas vous les procurer ailleurs à des conditions raisonnables? Notre représentant se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.



BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC NOS BUREAUX AUX HEURES D'AFFAIRES
QUÉBEC — 925, Chemin St-Louis, G1S 1C1 (681-6341)
LEVIS — 113 ouest, St-Georges, G6V 4L2 (837-0282)

AVIS
3e publication
Prenez avis que le requérant-vendeur, Arnold Bernatchez, Sept-Îles, Cte Duplessis, demandera à la Commission des Transports du Québec, de transférer à Guy Flo- wer, 1114, rue Borel, Havre St-Pierre, Cte Duplessis, le permis No Q-50361-D-1 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région No 9, catégorie entrepreneur.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 est, boulevard Charest, Québec, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis.

FORTIN, ROY, RAMSAY & ASSOCIÉS,
Avocats,
30 ouest, Grande-Allée,
Québec, P.Q.
Procureurs du requérant.

3e PUBLICATION
Permis nos: 866-DY et 417-DVY
Yvon Delwaide, ex-qualité de syndic à la faillite de: **ALLAIRE AUTO LOCATION** 848, 3e Rue Chibougamau, P.Q.
requérant-vendeur et

REQUETE
ATTENDU que, par un jugement de la Cour Supérieure, en date du 17 juin 1977, le syndic, Yvon Delwaide, a été autorisé à demander le transfert du permis émis par la Commission des Transports du Québec, sous le no: 866-DY et 417-DVY-DL.

ATTENDU que M. Yvon Delwaide, en sa qualité de syndic à la faillite de ALLAIRE AUTO LOCATION, s'adresse à la Commission pour obtenir l'autorisation au transfert en faveur de la requérante-acquéreur, du ou des services de location ci-après décrits:

Faire la location de véhicules de promesses et véhicules commerciaux à court terme (moins d'un an) au public en général

TOUT intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux à la Commission des Transports du Québec, au 585 est, boul. Charest, Québec, G1K-3J2.

VILLE DE BECANCOUR
DEMANDE DE SOUMISSIONS
POSE D'UNE CONDUITE
D'AUQUEUC 14" DIA.
LONGUEUR: 8,010 PIEDS
CARREFOUR AUTOROUTES
30 ET 55
EXECUTION IMMEDIATE

Des soumissions sont demandées par la Ville de Bécancour pour la pose d'une conduite d'auqueuc au carrefour des autoroutes 30 et 55 à Bécancour.

Les plans, devis et formules de soumission peuvent être obtenus sur dépôt d'un chèque certifié émis à l'ordre de la Ville de Bécancour, au montant de \$50 (remboursable sur remise des plans et devis) à l'endroit suivant: Au bureau de:

VEZINA, FORTIER ET ASSOCIÉS,
Ingénieurs Conseils,
3521 de Conval,
Trois-Rivières, Qué.

Le chèque de dépôt sera remboursable sur retour des plans et devis en bonne condition.

Un cautionnement de soumission au montant de 10% du montant total de la soumission devra être remis avec la soumission.

Les soumissions devront être remises au bureau du gérant, Me André Villeneuve, avant 15:00 heures le 14 juillet 1977.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Me André Villeneuve,
Gérant.
Le 30 juin 1977

AVIS PUBLIC
NO: 87-1
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1 - QU'une demande de permis de construction, non exactement conforme au règlement no 504 de l'ex-ville d'Orsainville, a été formulée à la division des permis de la ville de Charlesbourg, par les Habitants Jacqueline Perre, Ear, sur les lots 638-87 et 640-83 du cadastre de Charlesbourg, dans la même ville, dans la zone RAB-42, ce projet est localisé au 7431, des Lunaires, Quartier du Jardin;

2 - QUE cette non-conformité consiste en ce qui suit: "soit une marge de recul de 19'5" au coin gauche avant au lieu de 20' tel que statué à l'article 10.2.1 du règlement 504 de l'ex-ville d'Orsainville et une cour arrière de 10'5" au coin droit arrière au lieu de 20' tel que statué à l'article 8.2 du règlement 781155 de la ville de Charlesbourg;

3 - QUE cette demande a été présentée à la Commission d'Urbanisme et que cette dernière, par sa résolution no 3966, en a recommandé l'acceptation par le Conseil municipal, sujete aux dispositions du règlement no 781155;

4 - QUE cinq (5) jours après la publication du présent avis, les propriétaires d'immeubles sis dans une zone contiguë à la zone RAB-42 doivent, dans les cinq (5) jours qui suivent, présenter au bureau du soussigné une requête signée par au moins deux (2) électeurs propriétaires de la zone contiguë en question, ou par la majorité d'entre eux si leur nombre est inférieur à vingt-quatre (24), s'ils veulent être admis à faire valoir leurs objections au projet précité.

Charlesbourg, 2 juillet 1977

Le Greffier de la Ville:
ROSAIRE GOUBOUT, s.m.a.

TRANSPORTS CANADA
ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS
REGION DU QUEBEC
APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Sept-Îles, Québec: LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION ROUTIERE ET TRAVAUX CONNEXES, A L'AEROPORT DE SEPT-ÎLES, SEPT-ÎLES, P.Q.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175-C, Edifice de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval, Québec H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 22 juillet 1977.

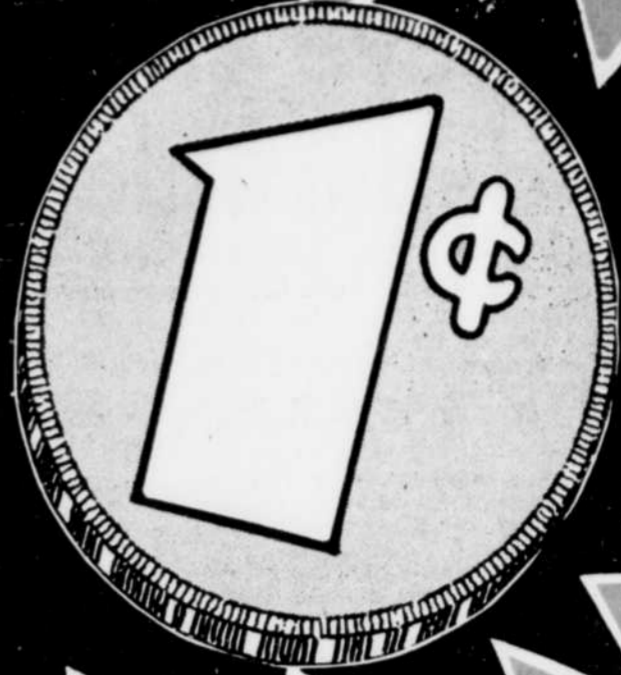
Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de \$50 fait au nom du Receveur général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Québec, 470, Place de la Savane, Montréal, P.Q.; l'Association de la Construction de Québec, 378, rue Verdun, Québec, P.Q.; et l'Association des Constructeurs du Comté de Duplessis, 448, rue Arnaud, Sept-Îles, P.Q.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. O. Dumas
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne des Transports aériens

Transports Canada
Aéroport int. de Montréal
Le 22 juin 1977

la vraie VENTE



**DEBUTE LUNDI 4 JUILLET A 8H.30
À NOS 4 MAGASINS**

STE-FOY place des quatre-bourgeois 659-1170	VANIER 250, RUE ROUSSEAU 527-2976	LEVIS PLACE KENNEDY 833-4371	MONTMORENCY 4080, BOUL. STE-ANNE 667-0801
--	---	--	---



DOUBLE

Complet 3 pièces
"Park Row"

Rég. \$99.96
2 pour 99⁹⁶

DOUBLE

Robe-soleil "Zazie"

Rég. \$19.96
2 pour 19⁹⁶

DOUBLE

Veston cuir safari

Rég. \$135.96
2 pour 135⁹⁶

COMPLETS POUR HOMMES

10¢

COMPLET 3 PIECES (55% laine, 45% polyester)	Rég. \$129.96	2 pour 129⁹⁶
COMPLET "ALLEGRO" (3 pièces) couleurs assorties	Rég. \$182.96	2 pour 182⁹⁶
COMPLET "SAVILLE ROW" Couleurs estivales	Rég. \$233.00	2 pour 233⁹⁶
COMPLET A RAYURES (3 pièces)	Rég. \$135.96	2 pour 135⁹⁶

Quantité d'articles de marques réputées non annoncé:..

Pas tu vu mon prix!

G.H. ECHÊNE & FILS INC.



STATIONNEMENT AUX 4 MAGASINS

CHARGE



VESTONS SPORT ET SAFARI CUIR

10¢

VESTON SPORT "PARK ROW" Polyester et laine	Rég. \$69.95	2 pour 59⁹⁶
VESTON CUIR "GENO DE PARIS"	Rég. \$239.50	2 pour 239⁵¹
VESTE SAFARI Cuir véritable	Rég. \$135.95	2 pour 135⁹⁶
VESTE SAFARI "CHEVREAU" Très bonne confection	Rég. \$250.00	2 pour 250⁰¹

CHEMISES ET CHANDAILS POUR HOMMES

10¢

CHANDAILS "PRINCE BELLINI"	Rég. \$12.00	2 pour 12⁰¹
CHANDAILS "ARISTOCRATE"	Rég. \$15.00	2 pour 15⁰¹
CHEMISES "MILLER" Manches longues et motifs assortis	Rég. \$29.95	2 pour 29⁹⁶
CHEMISES "MILLER" Manches courtes et motifs assortis	Rég. \$24.95	2 pour 24⁹⁶

PANTALONS POUR HOMMES

10¢

PANTALON "GASLIGHT" (100% polyester)	Rég. \$28.50	2 pour 28⁵¹
PANTALON "BALLIN" (100% polyester)	Rég. \$30.95	2 pour 30⁹⁶
PANTALON (100% polyester)	Rég. \$13.95	2 pour 13⁹⁶
PANTALON Polyester et rayonne	Rég. \$14.95	2 pour 14⁹⁶

ROBES ET ENSEMBLES POUR DAMES

10¢

ROBE-SOLEIL "ZAZIE"	Rég. \$19.95	2 pour 19⁹⁶
ENSEMBLE 2 PIECES "ZAZIE"	Rég. \$30.95	2 pour 30⁹⁶
ENSEMBLE 3 PIECES "CASUALAIRE"	Rég. \$27.95	2 pour 27⁹⁶
ENSEMBLE 2 PIECES "CASUALAIRE" Tailles 18 1/2 à 22 1/2	Rég. \$19.95	2 pour 19⁹⁶

PANTALONS, BLOUSES ET JUPES POUR DAMES

10¢

PANTALON "CASUALAIRE" 100% polyester	Rég. \$17.95	2 pour 17⁹⁶
PANTALON "ST-MORITZ"	Rég. \$23.95	2 pour 23⁹⁶
JUPE "CASUALAIRE"	Rég. \$15.49	2 pour 15⁵⁰
BLOUSE "MICHAEL LONDON"	Rég. \$24.00	2 pour 24⁰¹
CHANDAIL "JEAN NICOLAS"	Rég. \$8.00	2 pour 8⁰¹
CHANDAIL "LADY ANN"	Rég. \$15.49	2 pour 15⁵⁰

CHAUSSURES POUR HOMMES ET DAMES

10¢

SOULIERS "BARON"	Rég. \$42.95	2 pour 42⁹⁶
SOULIERS "HUSH PUPPIES"	Rég. \$25.95	2 pour 25⁹⁶
SOULIERS SPORT "ESPAGNOL"	Rég. \$23.95	2 pour 23⁹⁶
BOTTILLONS "BARON"	Rég. \$50.95	2 pour 50⁹⁶
SOULIERS POUR DAMES "HUSH PUPPIES"	Rég. \$25.95	2 pour 25⁹⁶

MAILLOTS ET ENSEMBLES DE BAIN POUR HOMMES ET DAMES

10¢

MAILLOT DE BAIN "SURF KING"	Rég. \$8.00	2 pour 8⁰¹
ENSEMBLE 2 PIECES "SURF KING"	Rég. \$35.00	2 pour 35⁰¹
RIKINI "CHRISTINA"	Rég. \$17.95	2 pour 17⁹⁶